# SÉANCE DU 27 mai 2021

L'an deux mille vingt-et-un, le vingt-sept du mois de mai à vingt heures, le Conseil municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Michel ARCIS, Maire de la Commune du Monastier-sur-Gazeille.

<u>Présents</u>: Mrs ARCIS Michel, Alain GALLAND, Mmes Laure JOURDAN, Elisabeth LOUCAO, Mrs Fabien CHABANNES, Alain VINCENT, Mmes Chantal GERENTES, Véronique MORETTON, Agnès MERCIER, Angèle CROZET, Mrs André ARSAC, Fabrice PRADIER, Christophe GIRAUD, Mmes Natacha ROUX, Marie ROCHE

<u>Absent représenté</u>: Mr Patrick ROCHE (représenté par Mr Alain GALLAND), Mr Yves CONVERS (représenté par Mr Fabrice PRADIER), Mme Valérie VALETTE (représentée par Mme Agnès MERCIER) <u>Absent</u>: Mr Sébastien MIALON

Mr Fabien CHABANNES a été nommé secrétaire de séance.

La séance est ouverte à 20 heures.

# Droits de préemption :

- Vente d'une parcelle de terrain bâtie sise section AC numéro 55 (Rue Saint Pierre),
- Vente de deux parcelles de terrain bâties sises section AB numéros 177 et 179 (Rue Farget).

Après en avoir délibéré, le Conseil décide de ne pas préempter sur les ventes présentées.

#### Délibérations diverses :

Tarifs marché forains: Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal les débats qui ont eu lieu lors de la dernière séance concernant les tarifs du marché forain du mardi matin. Il indique qu'il y a lieu de revoir les tarifs mis en place afin de favoriser les forains prenant un abonnement à l'année.

Après délibération, le Conseil Municipal approuve les tarifs ci-après :

Prix de base marché forain :

- Forains prix de base minimum pour 5 mètres linéaires : 3 €uros
- Le mètre linéaire supplémentaire pour étalage forain : 1 €uro
- Primeurs ou forains du dimanche : 3 €uros la journée

#### Abonnement annuel:

- Primeurs ou forains du dimanche (2 à 5 mètres) : 150 €uros
- Primeurs ou forains du mardi (2 à 5 mètres) : 150 €uros
- Primeurs ou forains du mardi (plus de 5 mètres) : 200 €uros
- Forfait annuel camions ambulants (pizzas kébab frites) : 200 €uros

## Abonnements spécifiques :

- Forfait annuel camions outillage : 50 €uros
- Cirque, spectacle : 30 €uros par représentation

Création d'un poste administratif – Maison France Services: Monsieur le Maire rappelle au Conseil que la Maison France Services va ouvrir sur la commune à compter du mois d'octobre 2021 et qu'il y a donc lieu de lancer un appel à candidature pour recruter la personne qui sera chargée de l'accueil de cette structure. Il s'agit d'un poste à forte polyvalence, nécessitant des connaissances dans de nombreux domaines et des compétences avérées en informatique. Il est conseillé de prendre des candidats disposant d'un niveau III. Après délibération, le Conseil Municipal approuve donc la création d'un poste de catégorie C ou B, service administratif, pour une durée de 35 heures hebdomadaires à compter du 15 septembre 2021. Ce poste sera pourvu en premier lieu par un contrat à durée déterminée d'une durée de douze mois. Mr le Maire indique qu'un appel à candidature sera donc lancé sur le site emploi-territorial et sur le site de Pôle emploi. Les candidatures devront parvenir en mairie avant le 30 juin 2021.

Demande de subvention Restos du Cœur: Mr le Maire rappelle au Conseil Municipal la demande de subvention déposée par l'association Les Restos du Cœur et les débats qui ont eu lieu lors des dernières séances. Monsieur VINCENT précise qu'après discussion avec les services administratifs de l'association, la récupération des denrées alimentaires sera dorénavant effectuée tous les lundis matin par les bénévoles de l'association, ce qui permettra de libérer l'agent jusqu'alors en charge de ce transport. Etant donné que le local des Restos est mis à disposition de l'association à titre gratuit, aucune demande de subvention ne sera donc déposée pour l'an prochain.

**Installation d'un abri bus au rond-point des Acacias :** Mr le Maire rappelle au Conseil Municipal le projet d'installation de trois abribus grâce au soutien du Conseil Régional Auvergne Rhône Alpes. Il précise que l'emplacement de l'abri au rond-point des Acacias restait à définir et qu'il a finalement été installé au même endroit que précédemment. Après délibération, le Conseil Municipal approuve par conséquent la signature de la convention avec la Région pour l'installation de ce dernier abribus.

Groupement de commandes pour la fourniture d'énergie et de gaz naturel : Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que la commune avait participé en 2017 à un groupement de commande lancé par le Syndicat d'Energie concernant le distributeur d'électricité. Il indique que ce groupement de commandes arrive à échéance à la fin de l'année et le Syndicat propose donc de le renouveler. Après délibération, le Conseil Municipal approuve par conséquent le principe d'adhésion à ce nouveau groupement de commandes.

Aménagement de la salle annexe, du hall et des toilettes de la salle des fêtes: Monsieur le Maire rappelle au Conseil l'appel d'offres lancé pour les marchés de travaux concernant la réhabilitation de la salle des jeunes, du hall et des toilettes de la salle des fêtes. Il rappelle que la tranche ferme concerne l'aménagement complet du hall et des toilettes de la salle des fêtes et les gros travaux (maçonnerie, charpente, menuiseries extérieures) de la salle annexe, tandis que la tranche conditionnelle concerne l'aménagement intérieur et les travaux de finitions cette dernière. Il présente ensuite le bilan des offres reçues.

Après délibération, le Conseil Municipal décide :

- D'attribuer les marchés de travaux de la façon suivante :
  - Lot 1 (maçonnerie) à l'entreprise FAURE Maçonnerie pour un montant de 33 094.20 €uros HT
  - Lot 2 (Charpente couverture tuiles) à l'entreprise FAURE Maçonnerie pour un montant de 14 697.00 €uros HT
  - Lot 3 (Menuiseries extérieures) à l'entreprise FORISSIER GUILHOT pour un montant de 19 234.34 €uros HT
  - Lot 7 (Chauffage Plomberie Ventilation) à l'entreprise BATI CHAPTEUIL pour un montant de 12 802.57 €uros HT en tranche ferme et 29 773.15 €uros HT en tranche conditionnelle
  - Lot 8 (Electricité) à l'entreprise FRAISSE pour un montant de 11 536 €uros HT en tranche ferme et 5 446 €uros HT en tranche conditionnelle
- De lancer les négociations avec les entreprises ayant répondu pour les lots 4 (Menuiseries intérieures), lot 5 (Plâtrerie Peinture) et lot 6 (Chapes, sols collés ou scellés, faïences)
- Autorise Mr le Maire à notifier les marchés aux entreprises retenues et à signer toutes les pièces y afférentes.

Demande d'agrandissement d'une terrasse extérieure : Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal un courrier transmis par le propriétaire du bar l'Aquarium qui souhaite pouvoir agrandir l'emprise de sa terrasse sur l'espace de stationnement des bus de l'école Saint Dominique les week-ends et pendant les vacances scolaires. Cet espace serait délimité par des jardinières qui seraient installées et enlevées par le gérant. Après délibération, le Conseil Municipal approuve l'agrandissement de la terrasse extérieure du bar l'Aquarium sur l'espace de stationnement de bus de l'école Saint Dominique, exclusivement les week-ends et pendant les vacances scolaires. Une location d'un montant de 50 € annuel sera demandée, comme ce fut le cas pour une

demande similaire. Le Conseil Municipal autorise donc Mr le Maire à signer une convention d'occupation du domaine public avec le gérant de ce bar.

Demande de baisse de loyer d'un local commercial : Mr le Maire donne connaissance au Conseil Municipal d'un courrier émanant du locataire d'un local commercial communal qui indique avoir subi une baisse importante de son activité lors du dernier confinement en raison de la fermeture de nombreux rayons dans les grandes surfaces avec lesquelles il travaille. Comme cela avait été fait précédemment, le Conseil Municipal approuve après délibération la remise gracieuse de 50 % sur deux mois de loyers pour cette entreprise.

Aménagement du Croisement Rue Langlade : Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal les deux options proposées par le Conseil Départemental pour l'aménagement et la sécurisation du carrefour situé devant le cabinet vétérinaire. Après délibération, le Conseil Municipal opte pour la mise en place d'un rond-point de taille réduite et de panneaux cédez-le passage sur les trois accès débouchant à cet endroit.

## Affaissement de la RD 535 - Approbation du marché de maitrise d'œuvre et du marché de travaux :

Monsieur le Maire rappelle au Conseil le projet de réfection des réseaux d'eaux pluviales passant sous la RD 535 aux abords du lotissement Paul Séjourné. Il rappelle que ces travaux permettront de collecter les eaux provenant du fonds supérieur et d'éviter qu'elles ne s'écoulent en direction des habitations situées en contrebas de la route départementale. Il rappelle également que le Conseil Départemental prendra en charge une partie des travaux. Il présente les propositions reçues pour la maitrise d'œuvre et les travaux, sachant que les entreprises ont été consultées par le Département. Après délibération, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le devis de l'entreprise AB2R d'un montant de 7 600 € HT pour la maitrise d'œuvre et de l'entreprise EYRAUD d'un montant de 99 986.50 € HT pour le marché de travaux. Le Conseil Municipal autorise donc Mr le Maire à signer ces marchés et à lancer les travaux correspondants.

Demande d'achat d'une partie de terrain communal : Monsieur Le Maire présente au Conseil Municipal le courrier émanant du propriétaire d'une maison située rue Langlade qui souhaite acquérir une partie de la parcelle cadastrée section AB numéro 462 afin de créer un second accès pour sa propriété. Le Conseil pense qu'il est nécessaire que les autres propriétaires concernés, ainsi que l'agriculteur exploitant la parcelle voisine et la propriétaire d'une parcelle située Rue du Maréchal Ferrant, donnent leur accord de principe à cette opération. La question sera donc traitée lors du prochain Conseil, une fois les intéressés contactés.

Projet de rénovation de la piscine municipale : Monsieur le Maire rappelle au Conseil le projet de rénovation de la piscine municipale et propose aux élus de définir les grandes lignes de ce projet. De l'avis général, il est indispensable de rénover les vestiaires et de les mettre aux normes et il serait souhaitable de mettre en place un toboggan pourvu d'une aire de réception différente du bassin principal ainsi qu'un petit bassin avec des jeux d'eau pour les enfants. Un bassin plus grand devrait aussi être aménagé afin de permettre la pratique de la natation et sa couverture partielle devrait être envisagée. Enfin, une toiture photovoltaïque devrait être installée pour chauffer l'eau des bassins et des espaces ombragés devraient être proposés. Mr le Maire indique qu'il y a lieu de prendre l'attache d'un bureau d'études pour porter ce projet complexe. La question sera à nouveau abordée lors du prochain conseil.

Plan guide Revitalisation du centre-bourg: Monsieur le Maire donne connaissance au Conseil du Plan Guide qui a été établi par le bureau d'études Planed au terme d'une longue période de concertation. Au cours de nombreuses rencontres qui se sont échelonnées sur plusieurs mois, les partenaires publics et le comité de revitalisation ont essayé de définir les priorités en matière d'aménagement urbain ainsi que les objectifs à atteindre pour développer la commune à court, moyen et long terme. Il précise que le Conseil Municipal doit uniquement approuver dans un premier temps les axes retenus et la stratégie à adopter, ceci avant de pouvoir définir dans un second temps les projets concrets qui devront prioritairement être menés à bien. Après

présentation du document de synthèse et délibération, le Conseil Municipal donne un accord de principe sur le Plan Guide proposé.

Aménagement des voiries communales 2021 – avenant au marché de travaux : Mr le Maire indique au Conseil que des modifications mineures ont dues être apportées par rapport au marché initial de rénovation des voiries. Ces modifications concernent des réajustements de métrés, la suppression de certaines portions de voiries et l'ajout d'autres, notamment la voirie des Combes. Après délibération, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité l'avenant au marché de travaux pour un montant de 31 902.14 € HT.

### **Questions diverses:**

Achat d'une parcelle de terrain pour la création d'un complexe de logements : Mr le Maire rappelle au Conseil que le projet de création de logements pour les résidents de l'ESAT Meymac rue Langlade a été arrêté car l'architecte en charge du projet a estimé à juste titre que l'espace disponible était très insuffisant. Le projet a donc dû être modifié et un terrain a cette fois-ci été proposé aux responsables de l'association qui ont émis un avis favorable. Mr le Maire indique qu'après négociation, les propriétaires des parcelles cadastrées section A numéros 2226 et 2228 ont accepté de vendre leur terrain pour que l'opération puisse aboutir. Une nouvelle rencontre sera donc organisée avec le bureau de l'association afin de définir la marche à suivre.

**Projet réseau de chaleur – Place du Vallat :** Monsieur PRADIER indique que le bureau d'études en charge du projet propose trois scénarii possibles pour la mise en place d'un réseau de chaleur : un projet à minima permettant de ne chauffer que les bâtiments conventuels et le château ; un deuxième projet incluant en plus les résidents de la Place du Vallat ; un troisième plus important incluant également les résidents des rues adjacentes à la Place du Vallat. De l'avis général, le deuxième scénario est le plus viable et le plus facile à mettre en place. Certains aspects techniques restent toutefois encore à régler avant de pouvoir statuer sur la question.

Achat de parcelles boisées : Mr le Maire rappelle que le Conseil avait souhaité faire une offre pour des parcelles boisées vendues par le Conseil d'Administration de l'EHPAD. En conséquence, il est décidé de faire une offre de 2500 € pour les parcelles concernées.

**Déploiement de la Fibre :** Mr le Maire informe le Conseil Municipal que certains propriétaires refusent l'installation de poteaux sur leur propriété pour permettre le déploiement de la Fibre. Ces refus bloquent actuellement l'avancée des travaux et 17% des usagers ne peuvent pour l'heure pas être raccordés. L'entreprise en charge de l'opération souhaite que la Commune contacte les propriétaires pour essayer de les convaincre.

Point sur les travaux de voiries : Mr le Maire présente l'état d'avancement des travaux de voiries. Il indique que seuls les travaux de l'Herm et la piste cyclable de la Garenne devraient être réalisés à l'automne.

Point sur les travaux de la salle des fêtes : Mr le Maire présente l'état d'avancement des travaux de la salle des fêtes.

Point sur les travaux de la fresque de la gendarmerie : Mr le Maire présente les photos de la Fresque réalisée sur le mur d'enceinte extérieure de la gendarmerie et qui donne entière satisfaction.

#### **Dates diverses:**

Réunion PLUi le 3 juin

Réunion projet ESAT le 10 juin à 11 heures 15

COPIL revitalisation du centre-bourg le 21 juin à 15 heures 30

Conseil communautaire le 24 juin à 20 heures

Centre éphémère de vaccination COVID les 25 et 26 juin au gymnase

Elections Régionales et départementales les 20 et 27 juin

Prochain Conseil municipal le jeudi 23 juin 2021 à 20 heures, Salle Cornélie Falcon.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23 heures 10.